



Conseil des arts du Canada
Canada Council for the Arts

SERVICE DES PRIX ET DOTATIONS

Prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter une candidature au Conseil des arts du Canada :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du prix, les auteurs de la mise en candidature admissibles ainsi que les autres critères d'admissibilité, le montant des prix, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant les prix ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de mise en candidature ci-joint et assurez-vous à l'aide de la liste de vérification (Partie E du formulaire) que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.

Date limite

Le 30 avril 2012

Si la date limite tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant. Votre formulaire de mise en candidature rempli, accompagné de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitéré par la poste au plus tard à la date limite.

Le Conseil des arts du Canada n'accepte pas les mises en candidature incomplètes, envoyées après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique.

Renseignements supplémentaires

Lori Knoll

Agente de programme
Service des prix et dotations
Conseil des arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8
1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4116
ATS : 1-866-585-5559
lori.knoll @conseildesarts.ca
PRG23F 03-12

LIGNES DIRECTRICES

<p>Description du prix</p>	<p>Le Prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène est un prix annuel qui reconnaît le plus haut niveau d'excellence artistique et la carrière exceptionnelle d'un artiste professionnel canadien en musique, en théâtre ou en danse. Le prix de 30 000 \$ est attribué en un cycle de quatre années – en danse, en théâtre, en danse et en musique. Le prix sera décerné en 2012 dans la discipline artistique de la danse.</p> <p>Walter Carsen a établi le fonds de dotation du prix en février 2001 en faisant un généreux don de 1,1 million de dollars au Conseil des arts du Canada. Le Conseil des arts administre ce prix et en fait la promotion.</p>
<p>Admissibilité</p>	<p>Les candidats proposés doivent être des artistes professionnels qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada. Ils ne sont pas tenus de vivre au Canada.</p> <p>Le Conseil des arts du Canada reconnaît comme artistes professionnels ceux qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ont reçu une formation spécialisée dans le domaine (pas nécessairement dans des établissements d'enseignement); • sont reconnus par leurs pairs (des artistes de la même tradition artistique); • se sont engagés à consacrer plus de temps à leur pratique artistique si leur situation financière le leur permet; • ont déjà présenté des œuvres en public. <p>Les candidats proposés au présent concours doivent avoir créé, comme artistes de création ou d'interprétation, un ensemble exceptionnel et remarquable de réalisations en danse classique ou contemporaine de toute forme.</p> <p>Le candidat proposé doit être engagé activement dans les arts de la scène au Canada, ou avoir exercé au Canada la majeure partie de sa carrière artistique, laquelle aura selon toute probabilité couvert une longue période. Idéalement, le travail artistique du candidat proposé doit avoir été reconnu et être respecté pour son excellence par des artistes de la même discipline sur la scène nationale et internationale.</p> <p>Le prix reconnaît les réalisations individuelles plutôt que le travail d'un organisme, mais il peut aussi souligner des partenariats artistiques si chaque artiste satisfait aux conditions d'admissibilité du prix.</p> <p>Restrictions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun prix ne sera accordé à titre posthume. • Les membres du conseil d'administration du Conseil des arts du Canada ne sont pas admissibles à ce prix, et ce, durant l'exercice de leur mandat ainsi qu'au cours des six mois suivant la fin de leur mandat. • Les auteurs de la mise en candidature doivent être des membres de la communauté canadienne professionnelle des arts de la scène du Canada. Ils peuvent être un individu ou un organisme.

<p>Processus de mise en candidature</p>	<p>Les candidats ne sollicitent pas eux-mêmes le prix mais doivent être proposés par des personnes ou des organismes admissibles.</p> <p>Il incombe aux auteurs de la mise en candidature de rassembler les documents requis et de les soumettre avec le formulaire de mise en candidature ci-joint. Les auteurs de la mise en candidature doivent s'assurer que la documentation est conforme aux exigences fournies dans les présentes lignes directrices et le formulaire.</p>
<p>Évaluation des mises en candidature</p>	<p>Le Conseil des arts du Canada fonde ses décisions sur le processus de l'évaluation par les pairs. Un comité de pairs, nommé par le Conseil des arts du Canada et composé de professionnels expérimentés de la danse, évaluera les dossiers et choisira le lauréat. Le comité peut comprendre un spécialiste de l'étranger. Les membres du comité sont également choisis de façon à tenir compte d'une représentation équilibrée des sexes, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays, ainsi que des différentes pratiques artistiques au sein de la communauté de la danse. De nouveaux comités sont mis sur pied pour chaque concours.</p> <p>Toutes les décisions du comité sont sans appel. Le comité d'évaluation peut décider de ne pas décerner de prix dans une année particulière.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, les candidats sont invités à lire le document du Conseil des arts du Canada sur l'évaluation par les pairs, qu'ils peuvent consulter sur le site web.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Les principaux critères d'évaluation de ce prix sont l'excellence artistique du travail de l'artiste (y compris l'originalité, la créativité, l'innovation, la transmission de tradition, la maîtrise technique et l'influence dans son domaine) et l'importance des réalisations de l'artiste au cours de sa carrière.</p>

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement de la mise en nomination	<p>Délai de réponse</p> <p>Le lauréat sera avisé personnellement des résultats par téléphone environ quatre mois après la date limite. Son proposant sera avisé par écrit peu après.</p> <p>Les auteurs de la mise en candidature pour les candidats non retenus recevront les résultats par écrit peu avant l'annonce publique du lauréat (qui pourrait avoir lieu plus de quatre mois après la date limite du concours).</p> <p>Exception faite du lauréat, le Conseil des arts ne communique aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.</p> <p>Présentation de la mise en nomination</p> <ul style="list-style-type: none">• Vous devez fournir tous les renseignements et tous les documents d'appui demandés.• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité en fonction des renseignements fournis.• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation par les pairs.• Choisissez soigneusement le matériel d'appui. Les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque mise en candidature.• Ne soumettez pas de documents originaux (excepté la déclaration de mise en candidature portant votre signature et les lettres d'appui signées). Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis. <p>Format et mise en page</p> <p>Le cas échéant, tous les documents demandés doivent être soumis :</p> <ul style="list-style-type: none">• sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po);• imprimées d'un seul côté;• avec une police d'au moins 11 points;• avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés). <p>L'impression en couleurs sur des feuilles colorées ou dans un format inhabituel rend la photocopie difficile; il est donc préférable de l'éviter.</p>
--	---

<p>Renseignements personnels</p>	<p>La Loi sur la protection des renseignements personnels donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans <i>Info Source</i>, une publication du gouvernement fédéral publié sur Internet. Aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p>Conditions rattachées au prix</p>	<p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution du prix si la mise en nomination est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Une fois avisé, le lauréat doit confirmer son intention d'accepter le prix et convenir de ne pas divulguer les résultats du concours tant que le Conseil des arts du Canada n'en aura pas fait l'annonce officielle.</p> <p>Tous les documents d'appui soumis deviendront la propriété du Conseil des arts du Canada et pourront servir à des fins de publicité ou de promotion liée au prix.</p> <p>Le lauréat doit accepter que sa photo et tout renseignement public à son sujet soient utilisés pour la promotion du prix et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des arts du Canada. Il ou elle doit en outre accepter de participer pleinement à toutes les activités rattachées au prix, y compris les conférences de presse, les cérémonies, les réceptions et d'autres événements connexes.</p>
<p>Lauréats des dernières années et les membres du comité de pairs</p>	<p>Veillez visiter www.conseildesarts.ca/prix/walter_carsen pour la liste cumulative des lauréats du Prix Walter Carsen d'excellence en arts de la scène. Vous pouvez aussi consulter les communiqués affichés sur cette page web pour connaître les noms des évaluateurs.</p>



Prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène

Les renseignements inscrits sur cette page et la suivante ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE

(à remplir par l'auteur de la mise en candidature)

Nom de l'auteur de la mise en candidature (les organismes doivent indiquer leur nom légal) : M^{me} M.

Adresse postale : (Veuillez communiquer votre nouvelle adresse au Conseil des arts, le cas échéant.)

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (domicile) Téléphone (bureau) Courriel

IDENTIFICATION DU CANDIDAT PROPOSÉ (à remplir par l'auteur de la mise en candidature)

Nom du candidat proposé : M^{me} M. Année de naissance (facultatif) : _____

Adresse postale du candidat proposé:

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (domicile) Téléphone (bureau) Courriel

Pour la mise en candidature d'un partenariat artistique, veuillez fournir ces renseignements pour chaque personne.

Nom du partenaire artistique : M^{me} M. Année de naissance (facultatif) : _____

Adresse postale

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (domicile) Téléphone (bureau) Courriel

DÉCLARATION DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE

Permettez-vous au Conseil des arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi?
(Seul le Conseil des arts utilisera cette information, y compris pour les sondages.) Oui Non

En quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des arts du Canada ? Français Anglais

**À titre d'auteur de la mise en candidature pour le Prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène
(pour la danse en 2012) :**

- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au prix décrits dans les lignes directrices et affirme que le candidat proposé y satisfait;
- j'affirme que je (ou l'organisme que je représente) suis (est) membre de la communauté professionnelle des arts de la scène du Canada;
- j'accepte les conditions du prix telles qu'elles sont décrites dans les lignes directrices et je m'engage à respecter la décision du Conseil des arts du Canada;
- je sais que le Conseil des arts du Canada est assujetti à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels, comme l'indiquent les lignes directrices du prix.

Je confirme que les renseignements fournis pour cette mise en candidature sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature (**une signature originale est requise**)

Date



Prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation par les pairs.

- Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par candidature. Remplissez-le à la machine ou à la main à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de mise en candidature ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).

PARTIE A – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE OU DE TRAVAIL DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE ET DU CANDIDAT PROPOSÉ

Nom de l'auteur de la mise en candidature (les organismes doivent indiquer leur nom légal) :

Personne-ressource

Ville

Province ou territoire

Nom du candidat proposé :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

Pour la mise en candidature d'un partenariat artistique, veuillez fournir ces renseignements pour chaque personne.

Nom du partenaire artistique :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

PARTIE B – DÉCLARATION DE MISE EN CANDIDATURE

En deux pages ou moins dites pourquoi vous proposez cet artiste ou ce partenariat pour un Prix Walter-Carsen d'excellence en arts de la scène. Utiliser des feuilles de papier blanc de 8½ po x 11 po et une police de 11 points ou plus. Veuillez accorder une importance particulière aux réalisations artistiques du candidat et à l'importance de sa contribution tout au long de sa carrière. Pour la mise en candidature de plus d'une personne (partenariat artistique), fournissez la même information sur chaque membre. **Vous devez signer et dater votre déclaration.**

PARTIE C – CURRICULUM VITAE ET BIOGRAPHIE DU CANDIDAT PROPOSÉ

Veuillez fournir un curriculum vitae à jour du candidat proposé en soulignant ses réalisations artistiques en danse. Pour mettre en candidature plus d'une personne (partenariat artistique), veuillez soumettre ces renseignements pour chaque membre.

Veuillez également fournir une biographie à jour d'une page du candidat proposé.

PARTIE D – DOCUMENTS D'APPUI

Veuillez inclure au dossier de candidature **au moins une** et **au plus trois** lettres d'appui à la mise en candidature, rédigées et **signées** par des professionnels des arts de la scène au Canada ou à l'étranger.

PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez utiliser cette liste de vérification pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous d'inscrire le nom du candidat proposé sur tous les articles que vous soumettez.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification de l'auteur de la mise en candidature
- Identification du candidat proposé
- Déclaration de l'auteur de la mise en candidature (**Une signature originale est requise.**)
- Partie A – Nom et lieu de résidence ou de travail de l'auteur de la mise en candidature et du candidat proposé
- Partie B – Déclaration de mise en candidature (**une signature originale est requise.**)

Partie C – Curriculum vitae et biographie du candidat proposé

- Curriculum vitae du candidat proposé
- Biographie du candidat (maximum d'une page)

Partie D – Documents d'appui

- de une à trois lettres d'appui de la mise en candidature (**une signature originale est requise.**)

Envoyez votre formulaire de mise en candidature et la documentation d'appui à l'adresse suivante :

Service des prix et dotations

Conseil des arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8